

Compte-rendu

Commission scolaire de Germond-Rouvre du mercredi 31 mars 2016, présents :

- Christian Dubray et Myriam Lhériaud du Centre-Socio-Culturel de Champdeniers,
- les membres de la commission communale : Mmes Braud, Chabot, Mathis et Westbrook (excusées : Mmes Autret et Thromas) et MM Epoulet, Marteau, Sourisseau et Vidard (excusé : M. Berne), élargie à
- Mmes Lebret et Pineau et M. Panou, parents d'élèves intéressés.

Commission scolaire école de Germond-Rouvre mercredi 20 avril 2016, présents : les mêmes, sauf Mme Pineau et M. Panou, excusés.

A l'issue du conseil d'école du 10 mars, la municipalité a invité la commission scolaire à réfléchir sur les questions posées par les parents d'élèves :

- ***mettre en place un programme d'APS et un temps d'aide aux devoirs pendant la garderie du soir,***
- ***élaborer un nouveau PEDT communal.***

Pour faciliter la discussion, ont été invités le directeur du CSC et une animatrice.

1) L'Aide aux devoirs

Christian Dubray précise qu'il faut distinguer entre l'accompagnement à la scolarité, projet éducatif mis en place sur demande des enseignants qui identifient des besoins chez certains enfants (contrat passé avec l'enfant et sa famille pour lui redonner confiance, pouvant englober des activités élargies, pas seulement scolaires, avec financement possible de la CAF ; il cite l'exemple de Sainte-Ouene, où les retours sont positifs) de l'aide aux devoirs, simple temps de surveillance des devoirs pendant la garderie, assuré sans lien avec les enseignants, par des bénévoles, sur inscription des élèves (NB : l'aide a du mal à durer, faute de bénévoles, souvent les mêmes, qui se lassent...)

Apparemment, **les attentes des familles seraient plutôt de cet ordre. Il faut donc diffuser d'abord un questionnaire aux parents afin de les vérifier** et de déterminer le nombre d'enfants intéressés et de bénévoles potentiels ; après seulement, on peut l'organiser, convenir d'une tranche horaire, du nombre de jours et des règles de fonctionnement.

Des parents présents se proposent d'étudier un questionnaire pour une prochaine réunion.

Pour l'accompagnement à la scolarité, il faut d'abord solliciter les enseignants pour l'inscrire dans le cadre d'un projet scolaire, par exemple lors du conseil d'école prévu le 23 juin.

Lors de la réunion du 20 avril, les parents d'élèves ont donc soumis un projet de questionnaire, amendé en séance comme suit :

Sondage "aide aux devoirs"

Lors de la Commission scolaire de Germond-Rouvre, le 31 mars 2016, le sujet de l'aide aux devoirs a été abordé. Le temps serait pris sur celui de la garderie après 17h.

Pour envisager la mise en place de l'aide aux devoirs (du CP au CM2) nous souhaitons connaître votre avis.

Êtes-vous intéressé par l'aide aux devoirs* pour votre ou vos enfants ?

- Oui
- Non

Pour encadrer ce temps extra-scolaire, nous aurons besoin de bénévoles (parents, grands-parents etc...). Une auxiliaire de vie scolaire pourrait renforcer ce dispositif. Les créneaux horaires et le nombre de jours seront définis une fois que le principe de l'aide aux devoirs sera confirmé.

Connaîtriez-vous un volontaire ?*

- Oui
- Non

Si oui, nom et prénom du bénévole :

.....

Nous insistons sur le fait que sans l'implication de bénévoles, l'aide aux devoirs n'a aucune chance de voir le jour et de durer dans le temps !

** Cocher la case*

Les parents d'élèves se chargent de reprendre contact avec le directeur de l'école pour la diffusion et la récupération des réponses.

2) Les Activités Périscolaires (APS) et l'écriture du Plan Éducatif Territorial (PEDT) communal

Le PEDT intercommunal s'achève et ne sera pas renouvelé dans le même cadre : chaque commune doit désormais établir un document pour son école, à adopter au prochain conseil d'école, donc avant le 23 juin.

Christian Dubray propose son aide, et insiste sur le fait que **les APS découlent des axes retenus dans le PEDT** ; il faut donc procéder par étapes :

- d'abord définir les finalités recherchées, les orientations et connaître les besoins, en s'appuyant sur l'existant et l'environnement communal ; après discussions, des activités d'éveil, de sensibilisation et d'initiation pourraient être retenues (lecture, théâtre, dessin, musique, découverte de différents sports...) ;
- puis mettre en place une méthodologie de mise en œuvre et répondre aux questions des lieux et matériels à utiliser, des moyens humains et financiers à réunir.

Monsieur le Maire rappelle que ces activités doivent être gratuites pour les familles, c'est une volonté de la mairie et un principe acquis pour tous a priori. Les dépenses seraient imputées sur l'aide versée par l'État, tant qu'elle existe.

Bien entendu, le personnel communal de la garderie serait amené à participer aux activités et le service intégré au plan, étant noté que les 3 animatrices, Christelle, Françoise et Laetitia, ont le BAFA.

Christian Dubray convient de travailler sur ces axes pour une prochaine réunion,

dont la date est fixée au mercredi 20 avril, même lieu, même heure.

Lors de cette seconde réunion, il présente la réflexion menée à partir des orientations éducatives souhaitées dans le PEDT et qui avaient été exprimées :

- Développer la créativité, l'expression, la curiosité des enfants par une sensibilisation à la découverte et l'éveil à des disciplines artistiques.
- Favoriser le lien entre les APS proposées et les actions culturelles existantes dans la commune (Bibliothèque, Foyer rural, CSC, festival Tous En Scène, etc.)
- Proposer des activités en prolongement et en articulation avec le projet d'école.
- Permettre la découverte et l'initiation à des activités physiques et sportives.
- Intégrer les APS dans le projet de la garderie périscolaire.

A partir de ces orientations, pour donner de la cohérence éducative entre les différentes activités menées au sein de l'école et plus largement de la commune, en revenant au lien entre le scolaire, le périscolaire et l'associatif, il est proposé de travailler sur 2 axes :

- Intégrer le projet de la garderie périscolaire dans le PEDT,
- Définir un programme d'APS avec apports extérieurs pour la rentrée prochaine.

Pour le premier axe, cela ne peut se faire qu'avec la participation du personnel d'encadrement de la garderie ; une analyse du projet actuel de la garderie et de son fonctionnement apparaît être la base du travail à mettre en route pour aller plus loin.

Cela peut être aussi l'occasion de dynamiser l'activité de la garderie périscolaire.

Le travail sur ce premier axe pourra être mené plus spécifiquement avec Myriam, Coordinatrice enfance jeunesse au sein du CSC, qui apportera son expérience de l'organisation d'activités de groupe et de mise en œuvre de projet.

Une réunion est donc fixée à laquelle les 3 personnes de la garderie seront invitées : **jeudi 19 mai à 18h30** (et aussi Gérard Epoulet, Monique Mathis, Alexandra Chabot et Karine Lebreton).

Pour le second axe, avant d'arriver à la mise en place d'un planning d'animations, il convient de définir les moyens pédagogiques à disposition :

- Les moyens **logistiques** : locaux, terrain de sports, cour, etc ; le matériel disponible. Il faut faire un inventaire, ce dont sont chargées Alexandra Chabot et Monique Mathis.
- Les moyens **humains** : intervenants extérieurs par discipline (disponibilités, coûts) ; animateurs ; coordinateur (une personne de la garderie ? un élu ? ... ou ?)
- Les moyens **financiers** : budget disponible à préciser, mais il faut compter 1 800 à 2500 € environ par activité, soit 5 000 € pour 2 activités sur l'année.

Ensuite, un planning d'animations pour l'année scolaire 2016-2017 pourra être élaboré.

Pour les **temps d'interventions** : le temps d'APS est normalement de 1/2 h de 16h à 16h30, ce qui ne permet pas de mener une séance d'animation dans de bonnes conditions ; un temps de **16h à 17h** serait proposé, ce qui veut dire que les parents des enfants inscrits à l'APS devront les récupérer à 17h. Cela paraît faisable aux personnes présentes.

La participation des enfants aux APS se ferait sur inscription, sur le programme qui sera construit en début d'année, afin de pouvoir organiser les groupes.

Au vu des effectifs scolaires, il paraît préférable dans un premier temps de se baser sur les **5 groupes existant, par niveau, à savoir :**

- X PS/MS - 23 enfants
- X MS/GS - 25 enfants
- X CP/CE1 - 22 enfants
- X CE2/CM1 - 25 enfants
- X CM1/CM2 - 25 enfants

Et imaginer **5 cycles d'interventions** pour chaque période scolaire entre les vacances, à savoir : 1) de septembre à octobre ; 2) de novembre à décembre ; 3) de janvier à février ; 4) de mars à avril et 5) de mai à juin. Soit environ 6 à 7 semaines par cycle et autant de séances d'animation.

A première vue, le budget évoqué semblant le permettre, seraient proposées **2 activités différentes par enfant, avec 6 ou 7 séances par activité** soit une quinzaine de séances par enfant.

Une fois vérifié l'ensemble de ces paramètres et dans quel cadre peuvent avoir lieu les activités, avec quels moyens exacts, le CSC sollicitera des intervenants potentiels.

La prochaine réunion de la commission pour poursuivre ces travaux est fixée au mercredi 25 mai à 18h30 à l'école ; entre-temps, contacts seront pris avec le directeur de l'école et les enseignants afin de les informer et d'avoir des précisions sur le projet d'école envisagé en 2016-2017.